

## Note d'orientation

# Pour une transition juste dans le processus d'élimination de la pollution plastique

Auteurs correspondants : Patrick O'Hare (université de St Andrews, Royaume-Uni) et Emmy Nøklebye (Institut norvégien de recherche sur l'eau). Courrier électronique : [po35@st-andrews.ac.uk](mailto:po35@st-andrews.ac.uk), [emmy.noklebye@niva.no](mailto:emmy.noklebye@niva.no)

**Des dispositions pour une transition juste se sont révélées nécessaires au bon déroulement des négociations visant à la création d'un instrument juridiquement contraignant au niveau international permettant de mettre fin à la pollution plastique (ci-après, « traité sur les plastiques »)<sup>1</sup>. Dans ce contexte, une transition juste signifie une transition impulsée par des mesures équitables et inclusives pour toutes les parties impliquées dans le cycle de vie du plastique, avec pour objectif la protection des moyens de subsistance et des communautés touchées par la pollution plastique, et la mise en place des mesures de contrôle associées.**

**Une transition juste implique de reconnaître que la pollution plastique a un impact inégal selon les étapes du cycle de vie, de s'assurer que des possibilités et des conditions de travail décentes et écologiques sont proposées aux travailleurs et aux communautés touchés tout au long de la chaîne de valeur du plastique, de réduire les inégalités, en particulier pour les femmes et les jeunes, et de ne laisser personne pour compte dans la lutte contre la pollution plastique<sup>2</sup>. Cette note d'orientation vise à fournir des informations sur l'émergence de la transition juste en tant que priorité politique multilatérale et sur les principaux éléments à prendre en compte pour assurer une transition juste tout au long de la chaîne de valeur du plastique.**

### La transition juste dans un contexte politique multilatéral

Le concept de transition juste s'appuie sur le droit humain universellement reconnu à un environnement propre, sain et durable<sup>3</sup>, ainsi que sur les normes et conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), y compris les déclarations de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable<sup>4</sup>, sur les principes et droits fondamentaux au travail<sup>5</sup>, sur l'économie sociale et solidaire<sup>6,7</sup> et sur les quatre piliers de l'agenda pour le travail décent (création d'emplois, protection sociale, droits au travail et dialogue social)<sup>8</sup>, ces derniers étant des éléments constitutifs du huitième objectif de développement durable : travail décent et croissance économique<sup>9</sup>.

- Né dans les années 1960 à l'initiative de syndicats de travailleurs et de mouvements pour la justice environnementale, le concept de « transition juste » s'inscrit dans la lignée de mouvements pour la transition verte relatifs à l'abandon du charbon, à la transition énergétique, aux changements climatiques et, plus récemment, à la pollution plastique et aux efforts visant à protéger les travailleurs et les communautés touchés<sup>10,11</sup>.
- Le concept a été intégré aux dialogues multilatéraux sur le climat à la conférence de Copenhague (COP 15) et dans le cadre de l'Accord de Paris (COP 21), et se trouve au cœur de la Déclaration de Silésie sur la transition juste signée par 56 gouvernements à l'occasion de la COP 24, à Katowice, en Pologne<sup>12</sup>, qui encourage à prendre en considération les problématiques relatives à la transition juste pour les travailleurs concernés et la création d'emplois décents et de qualité. Un nouveau traité sur les plastiques peut tout à fait intégrer ces problématiques, et ce quelle que soit l'approche de mise en œuvre.
- Alors que les prévisions suggèrent que les mesures prises au titre d'un traité sur les plastiques pourraient avoir un impact positif sur l'emploi<sup>13</sup>, la transition juste dans d'autres contextes a eu des répercussions diverses sur le travail, notamment la création, la substitution, la suppression, la transformation et la redéfinition de certains emplois<sup>14</sup>.
- Différents types de justice sont pertinents à l'élaboration et à la mise en œuvre du traité sur les plastiques, y compris ceux relatifs aux inégalités de répartition (des coûts et des bénéfices), à la reconnaissance (des travailleurs et des communautés touchés) et aux procédures (la participation active et constructive des parties concernées à l'élaboration des politiques et au processus de prise de décisions)<sup>15</sup>. Le dixième principe de la Déclaration de Rio et la Convention d'Aarhus sont particulièrement pertinents pour s'assurer que le traité sur les plastiques soit fondé sur une démarche participative<sup>16</sup>.

- Les données probantes suggèrent que l'intégration de considérations relatives à une transition juste peut favoriser le soutien public à l'abandon des combustibles fossiles et des produits pétrochimiques, et prévenir l'opposition des acteurs pour qui les changements de politique proposés constituent un obstacle, dans l'objectif plus général de réduire le fardeau de la pollution pesant sur les populations et les communautés marginalisées et vulnérables<sup>17</sup>.
- Les paramètres et principes d'une économie circulaire « juste »<sup>18</sup> reflètent souvent la volonté d'instaurer une situation socioécologique « gagnant-gagnant », dans laquelle les récupérateurs de déchets (tels que définis par l'Alliance mondiale des récupérateurs de déchets<sup>19</sup>, A) sont placés au cœur de la transition visant à mettre fin à la pollution plastique, dans l'objectif plus général de réduire le fardeau de la pollution pesant sur les populations et les communautés marginalisées et vulnérables<sup>20</sup>. Ces paramètres et principes sont également intégrés dans l'initiative pour une transition juste menée par des États membres et lancée durant la première session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN), ainsi que dans les potentielles obligations fondamentales débattues pendant la deuxième session du CIN.

### Une transition juste à toutes les étapes du cycle de vie des plastiques

Les impacts transfrontières de la pollution plastique entraînent des conséquences négatives sur l'environnement, la santé humaine et le développement durable tout au long du cycle de vie des plastiques<sup>21</sup>, touchant particulièrement les personnes issues des communautés marginalisées à faible revenu<sup>22,23</sup>. Les changements systémiques nécessaires pour lutter contre les causes de la pollution plastique à tous les niveaux sont également susceptibles d'avoir un impact plus négatif sur certaines communautés, certains moyens de subsistance et certaines industries plus que d'autres<sup>24,25</sup>. La transition juste est cruciale pour mettre fin à ces injustices environnementales et socio-économiques et pour protéger les droits des travailleurs et des communautés qui continuent d'être touchés de façon disproportionnée par la pollution plastique et les mesures de contrôle associées<sup>26</sup>.

- Les injustices environnementales à différentes étapes du cycle de vie des plastiques touchent couramment les populations autochtones et les communautés locales déplacées par la déforestation engendrée par l'extraction du pétrole<sup>27</sup>, vivant à proximité d'usines pétrochimiques<sup>28</sup> et dans des régions côtières dépendantes des ressources marines<sup>29,30</sup>.
- Les travailleurs ne disposant pas de normes de santé et de sécurité adéquates dans leur environnement de travail subissent également des conséquences négatives tout au long de la chaîne de valeur des plastiques, en particulier les travailleurs du secteur du traitement des déchets et les communautés travaillant ou vivant dans des conditions abusives et dangereuses, sans reconnaissance ni accès à la protection sociale<sup>31</sup>, souvent à proximité de décharges publiques ou d'incinérateurs à ciel ouvert<sup>32,33</sup>.
- La participation active et constructive des parties concernées au processus de prise de décisions, et ce dès la phase de planification, est essentielle pour une transition juste et la prévention de conséquences environnementales et socio-économiques imprévues<sup>34</sup>.
- L'évaluation de l'impact social, culturel, économique et environnemental dans différents contextes<sup>35</sup> est nécessaire pour mieux comprendre les implications potentielles des mesures de réduction de l'utilisation du plastique (telles que les solutions de substitution) dans les industries qui en sont fortement dépendantes (telles que la santé, l'agriculture ou l'alimentation).
- Pour garantir une transition juste, il conviendra également d'éviter tout mécanisme ou moyen de mise en œuvre qui pourrait exacerber les inégalités sociales ou violer les droits humains, tout en appliquant une réglementation visant à renforcer la transparence et la redevabilité en ce qui concerne les injustices environnementales, ainsi qu'à fournir l'assistance technique et financière nécessaire<sup>36</sup>.

---

<sup>A</sup> Sont inclus les individus impliqués dans la collecte, le tri, la séparation, le transport et la vente de déchets recyclables, de façon formelle ou semi-formelle en tant que travailleurs indépendants, au sein du secteur informel ou semi-formel du tri, de la récupération ou du recyclage des déchets, et tout individu susmentionné ayant été intégré dans un système municipal de gestion des déchets ou occupant un nouveau rôle dans une organisation de recyclage

## Une transition juste pour les travailleurs du secteur du plastique

La transition juste est nécessaire pour tous les travailleurs du secteur du plastique, y compris les récupérateurs de déchets, les populations autochtones et les personnes marginalisées travaillant dans la chaîne de valeur du plastique (extraction, production, fabrication, distribution, ainsi que gestion, assainissement et ramassage des déchets).

- Elle est particulièrement importante pour les 20 millions de récupérateurs de déchets<sup>37</sup> qui contribuent à la réduction de la pollution plastique, en étant responsables de la récupération de 58 % des déchets plastiques ménagers recyclés au niveau mondial<sup>38</sup>. Ces récupérateurs et autres travailleurs du secteur des déchets contribuent à la propreté des communautés, à la santé publique, à la gestion circulaire des déchets<sup>39</sup>, à la réalisation d'économies budgétaires pour les municipalités<sup>40</sup> et à la réduction des émissions climatiques<sup>41</sup>.
- Les récupérateurs de déchets doivent être reconnus comme parties prenantes clés dans les stratégies visant à réduire la pollution plastique, et inclus dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques connexes, y compris les systèmes de responsabilité élargie des producteurs<sup>42</sup>. Il convient d'envisager des mesures de protection sociale, de protection de l'emploi et de sauvegarde pour éviter un impact négatif sur les moyens de subsistance des récupérateurs de déchets, notamment lors de l'abandon des décharges à ciel ouvert au profit de structures plus propres et dans les initiatives de professionnalisation du secteur de gestion des déchets<sup>43</sup>.
- La hiérarchie zéro déchet<sup>44</sup> pourrait permettre la réorientation des travailleurs de la chaîne de valeur des plastiques, en accordant la priorité à l'abandon de la production de plastiques vierges jetables au profit de systèmes équitables sans plastique ou zéro déchet pour une réutilisation, un réapprovisionnement et un recyclage sûrs et durables.

Une transition juste pour les travailleurs de la chaîne de valeur du plastique se doit d'impliquer des mesures de protection des droits humains et du travail, l'accès à des services sociaux et à des programmes de soins de santé, une rémunération équitable, des systèmes de responsabilité élargie des producteurs, et la mise en place d'un dispositif de soutien financier et technique pour établir et renforcer des installations sûres et durables de réutilisation, de réparation et de recyclage<sup>45</sup>,<sup>B</sup>. Ces mesures pourraient être incluses dans un article du traité, renvoyant à une annexe et à d'autres documents d'orientation à destination des gouvernements pour la mise en application de principes et pratiques de transition juste définis de manière conjointe, et durant l'élaboration de plans nationaux<sup>46</sup>. L'établissement d'un fond dédié pour une transition juste<sup>47</sup> pourrait favoriser la mise en œuvre et concentrer l'utilisation des ressources disponibles sur la sauvegarde des moyens de subsistance et des communautés touchées de façon disproportionnée par la pollution plastique et les mesures de contrôle associées.

## Contributions

Cette note d'orientation a été préparée par des membres de la Coalition de scientifiques pour un traité efficace sur les plastiques

**Si vous souhaitez citer ce document** : Coalition de scientifiques pour un traité efficace sur les plastiques (2023), « Pour une transition juste dans le processus d'élimination de la pollution plastique ». DOI 10.5281/zenodo.10021005

**Auteurs** : Patrick O'Hare (université de St Andrews), Emmy Nøklebye (Institut norvégien de recherche sur l'eau), Peter Stoett (Institut universitaire de technologie de l'Ontario) et Kristoffer Korsten (université de Manchester).

**Réviseurs** : Trisia Farrelly (université Massey), Helen Holmes (université de Manchester), Daniel Akrofi (université de Lincoln), Taylor Cass Talbott (Alliance internationale des récupérateurs de déchets).



## Références

<sup>B</sup> Ces efforts pourraient tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre des projets de la coopérative SWaCH (Inde), de la Ground Score Association (États-Unis), d'AMELIOR (France) et du Mouvement national de récupérateurs de déchets (Brésil), qui ont permis d'instaurer de meilleures conditions de travail pour les récupérateurs de déchets affiliés et non affiliés.

## Note d'orientation de la Coalition de scientifiques : Pour une transition juste dans le processus d'élimination de la pollution plastique

- <sup>1</sup> **UNEP 2023.** Zero draft text of the international legally binding instrument on plastic pollution, including in the marine environment. United Nations Environment Programme. UNEP/PP/INC.3/4. URL: <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/43239/ZERODRAFT.pdf>.
- <sup>2</sup> **ILO 2023.** 'Outcome of the General Discussion Committee on a Just Transition'. International Labour Conference – 111th Session. 15th June. ILC.111/Record No.7A. URL: [https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/111/committees/just-transition/WCMS\\_885375/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/111/committees/just-transition/WCMS_885375/lang--en/index.htm).
- <sup>3</sup> **UNGA, 2022.** The right to a clean, healthy and sustainable environment: non-toxic environment Report of the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment. A/HRC/49/53. 12 January. *United Nations General Assembly*. URL: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G22/004/48/PDF/G2200448.pdf?OpenElement>.
- <sup>4</sup> **ILO 2022a.** 'ILO Declaration on Social Justice for a Fair Globalization'. *International Labour Organisation*. URL: [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/mission-and-objectives/WCMS\\_099766/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/mission-and-objectives/WCMS_099766/lang--en/index.htm).
- <sup>5</sup> **ILO 2022b.** ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work and its Follow-up: Adopted at the 86th Session of the International Labour Conference (1998) and amended at the 110th Session (2022). *International Labour Organisation*. URL: [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms\\_716594.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms_716594.pdf).
- <sup>6</sup> **Gutberlet, J., et al. 2020.** 'Participatory Solid Waste Governance and the Role of Social and Solidarity Economy: Experiences from São Paulo, Brazil'. *Deteritus*. 13: 167-180. DOI: <https://doi.org/10.31025/2611-4135/2020.14024>.
- <sup>7</sup> **ILO 2022c.** Resolution concerning Decent Work and the Social and Solidarity Economy. 110th Session International Labour Conference. *International Labour Organisation*. URL: <https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/sse/lang--en/index.htm>
- <sup>8</sup> **ILO, 2019.** ILO Centenary Declaration for the Future of Work. *International Labour Organisation*. URL: [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_711674.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_711674.pdf)
- <sup>9</sup> **UNGA, 2015.** Resolution adopted by the general Assembly on 25 September. A/RES/70/1. 21st October. *United Nations General Assembly*. URL: [https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A\\_RES\\_70\\_1\\_E.pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdf).
- <sup>10</sup> **Morena, et al. (eds) 2019.** *Just Transitions: Social Justice in the Shift Towards a Low-Carbon World*. London, Pluto Press. DOI: <https://doi.org/10.1177/0022185620957459>.
- <sup>11</sup> **Steviss, D., Felli, R., 2020.** 'Planetary just transition? How inclusive and how just?'. *Earth System Governance*. 6: 100065. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.esg.2020.100065>.
- <sup>12</sup> **Jenkins, K.E.H. et al. 2020.** Politicising the Just Transition: Linking global climate policy, Nationally Determined Contributions and targeted research agendas. *Geoforum*, 115: 138-142 DOI: <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2020.05.012>.
- <sup>13</sup> **Canals, L. et al., 2023.** Turning off the Tap: How the world can end plastic pollution and create a circular economy. UNEP: Kenya. Retrieved from: <https://policycommons.net/artifacts/3798273/untitled/4604101/> on 03 Aug 2023.
- <sup>14</sup> **Schroeder, P., 2020.** Promoting a Just Transition to an Inclusive Circular Economy. Chatham House Research Paper April.
- <sup>15</sup> **Schroeder, P., 2020.** Promoting a Just Transition to an Inclusive Circular Economy. Chatham House Research Paper April.
- <sup>16</sup> **Akrofi, D.F. et al., 2023.** Reconsidering Approaches Towards Facilitating Non-State Actors' Participation In The Global Plastics Regime. *European Journal of Legal Studies*. DOI: 10.2924/EJLS.2023.005.
- <sup>17</sup> **Schroeder, P., 2020.** Promoting a Just Transition to an Inclusive Circular Economy. Chatham House Research Paper April.
- <sup>18</sup> **Schroeder, P. and J. Barrie., 2022.** "Is going circular just? Environmental justice and just transition: Key elements for an inclusive circular economy", *Field Actions Science Reports [Online]*, Special Issue 24 | 2022. URL: <http://journals.openedition.org/factsreports/6864>.
- <sup>19</sup> **IAWP 2022.** 'Constitution of the International Alliance of Waste Pickers'. International Alliance of Waste Pickers. URL: <https://globalrec.org/constitution/>.
- <sup>20</sup> **Schroeder, P., 2020.** Promoting a Just Transition to an Inclusive Circular Economy. Chatham House Research Paper April.
- <sup>21</sup> **Lau, W. et al., 2020** 'Evaluating scenarios toward zero plastic pollution'. *Science*. 23rd July. Doi: 10.1126/science.aba9475.
- <sup>22</sup> **Owens, K.A., and Conlon, K., 2021.** 'Mopping Up or Turning Off the Tap? Environmental Injustice and the Ethics of Plastic Pollution'. *Frontiers in Marine Science*. 30th August. DOI: <https://doi.org/10.3389/fmars.2021.713385>.
- <sup>23</sup> **Karasik, R. et al., 2023.** 'Inequitable distribution of plastic benefits and burdens on economies and public health'. *Frontiers in Marine Science*. 9. <https://doi.org/10.3389/fmars.2022.1017247>.
- <sup>24</sup> **Mekouli, E.A., et al., 2021.** Plastic bags ban and social marginalization: evidence from Morocco. *Polish Journal of Environmental Studies*. 30(5): 4587-4595. DOI: <https://doi.org/10.15244/pjoes/132981>.
- <sup>25</sup> **Nagarajan, A., 2022.** The governance of plastic in India: towards a just transition for recycling in the unorganized sector. *Local Environment*. DOI: <https://doi.org/10.1080/13549839.2022.2084721>.
- <sup>26</sup> **Stoett, P., 2022.** 'Plastic pollution: A global challenge in need of multi-level justice-centered solutions'. *One Earth*. 5. 17th June. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2022.05.017>.
- <sup>27</sup> **UNEP, 2021.** 'Neglected - Environmental Justice Impacts of Marine Litter and Plastic Pollution'. United Nations Environment Programme. ISBN No: 978-92-807-3852-0. URL: <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35417/EIIPP.pdf>.
- <sup>28</sup> **Terrell K. A., and St Julien G. 2022.** Air pollution is linked to higher cancer rates among black or impoverished communities in Louisiana. *Environmental Research Letters*. 17 (1), 014033. DOI: 10.1088/1748-9326/ac4360.
- <sup>29</sup> **English, E., et al., 2019.** The effects of marine debris on beach recreation and regional economies in four coastal communities: A regional pilot study. July. National Oceanic and Atmospheric Administration, Marine Debris Division. URL: [https://marinedebris.noaa.gov/sites/default/files/2019.07.Econ\\_Impacts.Marine.Debris.complete.wFN\\_30Aug2019\\_508.pdf](https://marinedebris.noaa.gov/sites/default/files/2019.07.Econ_Impacts.Marine.Debris.complete.wFN_30Aug2019_508.pdf).
- <sup>30</sup> **Fuller, S., et al. 2022.** 'Plastic pollution as waste colonialism in Te Moananui'. *Journal of Political Ecology*. 29(1): 534-560. DOI: <https://doi.org/10.2458/jpe.2401>.
- <sup>31</sup> **Ferronato, N. and Torretta, V., 2019.** 'Waste Mismanagement in Developing Countries: A Review of Global Issues'. *International Journal of Environmental Research and Public Health*. 16(6): 1060. Doi: 10.3390/ijerph16061060.
- <sup>32</sup> **Human Rights Watch, 2022.** "It's as If They are Poisoning Us" The Health Impacts of Plastic Recycling in Turkey. URL: <https://www.hrw.org/report/2022/09/21/its-if-theyre-poisoning-us/health-impacts-plastic-recycling-turkey>.
- <sup>33</sup> **UNEP, 2021.** 'Neglected - Environmental Justice Impacts of Marine Litter and Plastic Pollution'. United Nations Environment Programme. ISBN No: 978-92-807-3852-0. URL: <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35417/EIIPP.pdf>.
- <sup>34</sup> **Nøklebye, E. et al., 2023.** 'Plastic bans in India – addressing the socio-economic and environmental complexities. *Environmental Science and Policy*. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2022.11.005>.
- <sup>35</sup> **Menton, et al., 2020.** Environmental Justice and the SDGs: from Synergies to Gaps and Contradictions. *Sustainability Science*. DOI: <https://doi.org/10.1007/s11625-020-00789-8>.
- <sup>36</sup> **Dauvergne, P., 2023.** 'The necessity of justice for a fair, legitimate, and effective treaty on plastic pollution'. *Marine Policy*. 155: 105785. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2023.105785>.
- <sup>37</sup> **GRID-Arendal, 2022.** A Seat at the Table – The Role of the Informal Recycling Sector in Plastic Pollution Reduction, and Recommended Policy Changes. GRID-Arendal.
- <sup>38</sup> **Lau, W. et al., 2020.** 'Evaluating scenarios toward zero plastic pollution'. *Science*. 23rd July. Doi: 10.1126/science.aba9475.

<sup>39</sup> Velis, C., 2017. 'Waste pickers in Global South: Informal recycling sector in a circular economy era'. *Waste Management & Research*. 35(4): 329-331. Doi: <https://doi.org/10.1177/0734242X17702024>.

<sup>40</sup> Kaza, S. et al., 2018. *What a Waste 2.0. - A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*. Urban Development, Washington, DC: World Bank.

<sup>41</sup> WIEGO, 2021. New Calculator reveals the Amount of Equivalent CO2 mitigated by Waste Picker Activity. URL:

<https://www.wiego.org/resources/new-calculator-reveals-amount-equivalentco2-mitigated-waste-picker-activity>

<sup>42</sup> Cass Talbott, T. 2022. 'Extended Producer Responsibility: opportunities and challenges for waste pickers'. In, Alfery, L. Chen, M., Plagerson, S. (eds.) *Social Contracts and Informal Workers in the Global South*. DOI: <http://dx.doi.org/10.4337/9781839108068>.

<sup>43</sup> Demaria, F. and Todt, M., 2020. How waste pickers in the global South and being sidelined by new policies. *The Conversation*, URL: <https://theconversation.com/how-waste-pickers-in-the-global-south-are-being-sidelined-by-new-policies-132521>.

<sup>44</sup> ZWIA, 2023. Zero Waste Hierarchy of Highest and Best Use 8.0. *Zero Waste International Alliance*. URL: <https://zwia.org/zwh/>.

<sup>45</sup> UNEP, 2023. Topic Sheet: Just Transition. *United Nations Environment Programme*. URL:

[https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42231/just\\_transition\\_sheet.pdf?sequence=3&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42231/just_transition_sheet.pdf?sequence=3&isAllowed=y).

<sup>46</sup> UN-Habitat and NIVA, 2022. *Leaving no one behind - How a global agreement to end plastic pollution can enable just transition of the people informally collecting and recovering waste*. URL: [https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/11/un-habitat\\_niva\\_report\\_leaving\\_no\\_one\\_behind\\_1.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/11/un-habitat_niva_report_leaving_no_one_behind_1.pdf)

<sup>47</sup> Voir, par exemple, le Fonds fiduciaire du Fonds pour l'environnement mondial, le programme PlanetGold dans le cadre de la Convention de Minamata, ainsi que le Fonds pour une transition juste de la Commission européenne.